



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 70

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Lecture et dépôt d'une pétition :

M^{me} SMITH (Fort Garry) — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial n'augmente pas les taxes pour l'éducation et l'impôt foncier, perçus localement, à la suite du transfert, aux villes de Winnipeg et de Brandon ainsi qu'aux divisions scolaires de Fort Garry, d'Assiniboine South, de Winnipeg n° 1, de Saint-Boniface et de Saint-Vital, de responsabilités que le gouvernement provincial devrait assumer. (G. Dobson, V. Dobson, C. Dobson et autres)

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du terme « scurrilous » utilisé par le ministre des Transports et des Services gouvernementaux et demande que ce dernier se rétracte.

M. le *ministre* ASHTON se rétracte de plein gré.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. ENNS, SCHELLENBERG, FAURSCHOU, NEVAKSHONOFF et GERRARD font des déclarations de député.

Conformément à l'article 24 du *Règlement*, M^{me} STEFANSON formule un grief.

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 124 déposé le 30 avril 2002. Ainsi, aujourd'hui, à 16 heures, et le jeudi 25 juillet 2002, le budget du ministère de l'Éducation, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse sera examiné dans la salle 255.

Mercredi 24 juillet 2002

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes